17e Année. — N° 134. Journal paraissant le 10 de chaque mois. — Le numéro : 25 Centimes Avril 1931.

LE MESSAGER SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET REDACTION : 6, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL
Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air — NANTES

Le rayonnement de l'Encyclique "Rerum Novarum"

Des évènements tout récents nous ont montré combien le monde contemporain, en dépit de ses forfanteries, demeure attentif à la parole du Pape, qu'elle se manifeste par la presse, le télégraphe ou les vibrations de l'éther. Ainsi, nous n'avons pas trop de peine à nous représenter quelles ont pu être, dans l'espace et le temps, les répercussions de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

A travers l'incertitude des systèmes et le désarroi des esprits, entre la morne abstention préconisée par le libéralisme économique et l'oppression, l'anéantissement des énergies individuelles, prêché par le socialisme, Léon XIII avait apporté la solution exacte, opportune, permanente : celle d'une morale à la fois divine et humaine, adaptée, parce que profondément vraie, aux requêtes de la conscience, aux besoins de la personne, de la famille, de la société.

Enraciné dans le droit naturel, mais avec les précisions du Décalogue, avec les sublimités de l'Evangile, avec les enrichissements de la tradition, l'enseignement du Pape des ouvriers conserve un éclat, un prestige, une influence dont quelques manifestations récentes, en France ou dans le monde, permettent d'apprécier l'étonnante pérennité.

Dans la discussion du budget du Travail à la Chambre des Députés, le 13 février dernier, M. Paul Boncour, « mandaté par le groupe du parti socialiste », intervint d'une manière fort intéressante à propos du régime de retraite des ouvriers mineurs. Constatant que la « rationalisation» était une nécessité moderne, il émit le vœu que, cependant « la matière ne l'emporte pas, que les valeurs morales soient sauvegardées, que l'idéal ne soit pas atteint », L'orateur ne craignit point d'ajouter, salué par de vifs applaudissements :

Une partie de nos collègues, dans leur conscience ou dans la réalité célèbrent, en cette année même, l'anniversaire d'une Encyclique fameuse qui a rappelé quelques-unes de ces vérités dans un temps où on pouvait croire le libéralisme assis derrière son comptoir et pesant ses pièces d'or ; toute valeur morale et toute préoccupation d'idéal étaient disparues de ces sociétés industrielles.

Remontons un peu en arrière. Le 18 janvier 1929, la Chambre discutait une série d'interpellations visant la politique sociale et économique.

M. L. Duval-Arnould, professeur à l'Institut Catholique de Paris et aux semaines sociales de France, faisait acclamer les noms de Le Play, Léon Harmel, Albert de Mun, Henri Lorin, Jacques Piou, de Lamarzelle, Paul Lerolle, de Gailhard-Bancel. Pour montrer que « la prétendue liberté du contrat entre l'ouvrier isolé est, en réalité, un leurre », l'éminent député de Paris rappelait le fameux passage de l'Encyclique sur le minimum de salaire imposé par la justice naturelle ; cette citation fut saluée, d'après le « Journal Officiel », de vifs applaudissements à droite, au centre, à gauche et à l'extrême-gauche ».

Trait plus significatif encore. Au cours de la même séance, M. A. Durafour, ancien ministre du Travail, membre du groupe radical-socialiste, affirmait son respect pour les hommes venus de tous les points de l'horizon politique et qui, à toutes les heures de notre histoire, ont apporté l'appui de leur autorité et de leur talent à des formules de « démocratie sociale » ; l'orateur ajoutait :

Il y a de la grandeur et de la beauté dans les thèses, par exemple, du socialisme chrétien (*sic*), et le souvenir des harangues éloquentes de M. Albert-de-Mun, échos parfois de la pensée sociale de Jaurès lui-même, demeure un charme pour tous ceux qui aiment le beau langage et les nobles pensées.

Réserves faites sur l'antériorité et la supériorité de la doctrine de Jaurès, ce témoignage d'un adversaire a son prix. Quelques jours plus tard, dans la suite de la discussion, M. F. Reille-Soult, duc de Dalmatie, député du Tarn, « porte-parole des chrétiens sociaux », disait le « Peuple », préconisait un système de réformes visiblement inspirées de l'Encyclique sur la condition des ouvriers ; il proclamait que les travailleurs veulent remplir leur rôle aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel : d'où la nécessité d'organiser la profession, puis d'aménager les cadres de l'Etat pour y intégrer la profession organisée.

Quand il s'est agi de préparer et d'appliquer la loi sur les assurances sociales, penseurs et propagandistes n'ont pas eu de peine à trouver, dans les écrits de Léon XIII, des textes qui justifiassent les aspirations nouvelles : témoin, ces lignes de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits, inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune.

Et à la Chambre des députés, le 25 août 1930, M. Louis Héliès, membre du groupe socialiste, nommait, parmi les précurseurs de cette réforme, le « démocrate catholique » Albert de Mun.

Vers la fin de son précieux petit volume : « 1891, une date dans l'histoire des travailleurs », (1), le R. P. G. Guitton, de l' « Action Populaire », cite deux menus faits qui illustrent le retentissement de l'Encyclique. C'est, lors du terrible conflit minier de 1926 en Grande-Bretagne, la pétition envoyée à leurs Evêques par les mineurs catholiques d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles, avec référence aux principes de « Rerum Novarum ».

C'est, en 1928, une sentence du tribunal de Buenos-Ayres, dans une affaire de brusque congédiement d'un ouvrier : nonobstant la lettre du code, les magistrats faisaient droit à la demande, en invoquant les règles de justice sociale contenues dans l'immortel document de Léon XIII.

Dès 1919, plusieurs sociologues catholiques ont fait observer que les dispositions des derniers traités de paix, relatives au travail, ont énoncé des théories et préconisé des réformes qui rejoignaient l'enseignement constant de l'Eglise. Dans ses rapports annuels, M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, et qui n'a point cessé d'adhérer personnellement au parti socialiste unifié de France (S. F. I. O.), rend hommage à l'activité des catholiques sociaux et des syndicalistes chrétiens. C'est ainsi qu'en 1928, avant la XIe session de la Conférence Internationale du Travail, M. Albert Thomas décrivait la continuité du « grand mouvement issu au sein de l'Eglise catholique de l'Encyclique « Rerum Novarum ». Il montrait comment Pie XI, dès son avènement, a réitéré les enseignements de ses prédécesseurs touchant les questions morales, juridiques et sociales, notamment sur « le droit de propriété, les droits et devoirs des ouvriers de la terre et de l'industrie, les rapports entre ouvriers et patrons ». Le directeur du B. I. T. mentionnait qu'à maintes reprises, des Evêques ont fait écho à ces directions du Souverain Pontife dans des conciles provinciaux, dans des lettres pastorales, dans des manifestes collectifs, dans des catéchismes, les enseignements de Léon XIII sur les règles d'une organisation sociale vraiment catholique, sur le salaire convenable, sur la grève légitime, sur la conciliation par les conseils mixtes, sur l'association professionnelle, ont été repris et développés.

L'an dernier, en vue de la XIVe session de la Conférence, M. Albert Thomas n'hésitait pas à décrire par le détail quelques résultats sociaux, politiques, internationaux de cette « doctrine courante » issue de « Rerum Novarum ».

A deux reprises, la Conférence internationale du Travail a été présidée par un ecclésiastique catholique. Ce fut, en 1926, Mgr Nolens, ministre d'Etat des Pays-Bas, et, en 1929, M. le Dr Brauns, naguère et pendant huit ans ministre du Travail d'Allemagne. Nouveau témoignage rendu à l'activité du catholicisme social.

« Signe de ralliement », « facteur de rapprochement », ces formules de M. Albert Thomas caractérisent à merveille l'efficacité, l'actualité, l'universalité de la doctrine que l'Encyclique « Rerum Novarum » rappelait si éloquemment, il y a quarante ans, au début des conquêtes éblouissantes, mais parfois inhumaines en leurs répercussions, de la science, de l'industrie et du commerce modernes.

Gaston Tessier.

(1) *Action Populaire* : Paris, Editions Spes, 1931. Un vol. in-12, 9 fr.

Les Syndicats chrétiens s'élèvent contre une nouvelle violation du repos dominical

Il y a quelques semaines, nous signalions que le Conseil d'Etat, sur l'intervention de la Fédération française des Syndicats chrétiens d'employés, avait annulé un arrêté du préfet de police de la ville de Paris, déclarant arbitrairement fêtes locales les dimanches qui précèdent Pâques, la Toussaint, Noël, le Nouvel An. Ainsi les employés d'un bon nombre de magasins allaient-ils jouir toute l'année du repos dominical.

Qui aurait pu penser que quelques jours après un arrêt aussi net, pour satisfaire aux réclamations de certains commerçants, la loi serait de nouveau violée ? En effet, à la date du 22 mars 1931, le préfet de police a pris un arrêté accordant l'ouverture des magasins le dimanche 29 mars, jour des Rameaux. Le prétexte ? Les réjouissances organisées pendant quinze jours, la Semaine Sainte, ce qui est d'une rare délicatesse, et la semaine de Pâques, où tant de Parisiens fuient plus ou moins la capitale, par un Comité de fêtes quelconque. Pour corser le prétexte, on invoque de surcroît les Foires à la ferraille et aux jambons !

Nos amis des Syndicats chrétiens d'employés protestent énergiquement contre un tel arrêté qu'ils se proposent de déférer au Conseil d'Etat. Ils en signalent à la fois l'iniquité et le danger.

En effet, on n'aura dans la suite qu'à inventer de nouvelles réjouissances, par exemple pour la période qui inclut la Toussaint, la Fête des Morts et l'Armistice pour donner satisfaction aux exigences des commerçants avides et priver les employés de magasins de la vie de famille, les dimanches précisément où elle est la plus appréciée.

Nous aimons à penser que le public catholique, fidèle à une prescription formelle de l'Eglise, non seulement n'a pas fait d'achat le dimanche des Rameaux, mais encore réserve sa clientèle aux magasins qui ferment tous les dimanches.

La Nécessité de l'organisation ouvrière

Il est indéniable que, depuis le milieu du siècle dernier — époque des navrantes enquêtes de MM. de Villermé et Villeneuve-Bargemont — le sort de la classe ouvrière française s'est considérablement amélioré.

Il n'est même pas besoin de se reporter si longtemps en arrière pour s'apercevoir des progrès réalisés : il suffit de consulter les ouvriers qui ont atteint le demi-siècle d'âge, ceux qui ont connu la journée de 12 et 15 heures, l'année de travail de 365 jours et les salaires de 3 francs par jour !

Pourtant, une telle constatation ne saurait inciter personne à regarder l'organisation professionnelle ouvrière comme inutile désormais.

Je n'ai pas l'intention de développer le point de vue « organisation de rapports réguliers entre les éléments de la production ». Cet aspect, qui est pourtant d'une importance primordiale, ne fait pas l'objet du présent article.

Je ne veux envisager, aujourd'hui, que la défense des légitimes intérêts des travailleurs.

⁂

Et, tout d'abord, je me permets de poser une simple question, que j'adresse à tous nos camarades ouvriers « Que seraient vos salaires, que seraient vos conditions de travail si, tout d'un coup, vos organisations syndicales disparaissaient ? »

Poser la question, c'est la résoudre !

La masse des *inerties* et celle des *préjugés* qui pèsent, de tout leur poids, sur les dirigeants de notre régime « bourgeois » sont telles que, seuls, les intéressés eux-mêmes peuvent — à condition d'être très unis et de s'appuyer sur des principes d'une justice éclatante — arriver à les soulever.

J'ai pu faire cette constatation : tel patron socialiste qui, en paroles, trouve nos idées « arriérées » et « réactionnaires » tel qui professe des opinions « avancées », se conduit, vis-à-vis de son personnel, comme le « dernier des féodaux ».

Un trop grand nombre de Français sont « avancés » jusque — et non compris — le portemonnaie !

Voyons plutôt la résistance de certains milieux aux mesures qui ont pour effet d'appliquer une loi votée depuis 25 ans et qui prescrit l'obligation de donner le repos hebdomadaire. Cette résistance s'affirme même, parfois — ce fut le cas pour les pharmacies — lorsqu'il s'agit de réaliser la fermeture du dimanche.

⁂

Contrairement à ce que certains pourraient croire, les intérêts des ouvriers sont très mal défendus dans la plupart des circonstances.

Alors que nous voyons des organisations patronales puissantes, bien fournies de capitaux payer — et parfois très cher — des compétences, pour défendre leurs intérêts, financer même de très nombreuses élections législatives pour se garantir par ce que M. le chanoine Desgranges appelle une « assurance politique », nous constatons que la classe ouvrière est, bien souvent, à peine défendue, ou que ses légitimes desiderata sont présentés par des gens qui la desservent bien plutôt qu'ils ne la défendent.

Longtemps encore, la « protection légale » restera une nécessité pour les travailleurs.

Où en serions-nous, si la loi n'édictait des dispositions favorables aux intérêts des humbles ?

Combien de fois n'avons-nous pas entendu, dans la bouche d'employeurs, ces mots : « Je ferai telle chose lorsque j'y serai obligé ! » ?

Ainsi des allocations familiales ; ainsi des congés ; ainsi même du respect des décrets d'hygiène et de sécurité — desquels dépendent la santé et parfois la vie des travailleurs — ainsi des salaires ; ainsi de l'application des règles d'élémentaire justice lors des brusques renvois...

Récemment encore, nos camarades Employés étaient appelés, au ministère du Travail, à participer aux travaux d'une Commission paritaire destinée à étudier la situation résultant de l'arrêt du Conseil d'Etat, pris à la demande de notre Fédération d'employés, et supprimant la faculté d'ouvrir les magasins les dimanches précédant les fêtes légales.

A la question posée par M. Créange, sous-directeur du Travail : « Comment, après avoir ouvert les magasins les dimanches en question, organisiez-vous le repos hebdomadaire du personnel, par roulement, au cours de la semaine suivante ? », un très distingué délégué patronal répondait sans sourciller : « Mais.. la question ne se posait pas !... »

A croire qu'il est très heureux qu'il existe une loi sur le repos hebdomadaire, sans quoi nos camarades de la Nouveauté risqueraient fort de connaître encore la semaine de travail de 7 jours !

Qu'on veuille bien ne pas prêter, au signataire de ces lignes, une pensée quelconque de haine ou même de rancune !

Il sait trop la façon de faire d'anciens ouvriers, devenus patrons, vis-à-vis de leur propre personnel, pour s'indigner d'une situation qui est surtout imputable à la pauvre nature humaine.

On répète souvent, lorsqu'on parle de l'*expérience* : « Il n'est rien de tel que d'y être pour savoir ce que c'est » En d'autres termes cela signifie qu'on s'occupe, d'abord, de ses intérêts immédiats et qu'on se soucie beaucoup moins des intérêts des autres, même si l'on a connu des préoccupations semblables aux leurs.

Aussi, sans vaines récriminations, je dis, simplement, à tous les ouvriers sérieux, qui ne s'attendent pas à voir le progrès social surgir des ruines accumulées par une révolution sanglante : « Venez aux Syndicats chrétiens ; eux seuls sauront défendre, fermement et *sagement*, vos légitimes intérêts ».

HENRI SINJON.

COMMENT FAIRE POUR ALLER A ROME

Dans la France entière, et dans quarante autres nations, les Travailleurs Chrétiens se préparent à envoyer à Rome, en mai prochain, pour célébrer le 40e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII sur la « Condition des Ouvriers », un nombre imposant de pélerins.

« Rerum Novarum », en 1891, est apparue comme le couronnement et l'aboutissement de longues années de travaux, comme l'écho grandiose et magnifiquement amplifié par la majesté du siège pontifical, de toutes les protestations catholiques qui s'étaient élevées au nom de l'ordre social chrétien contre les abus du règne de l'argent et la misère imméritée des ouvriers.

Pour permettre à nos Syndicats de Travailleurs Chrétiens d'être plus largement représentés à ce Pélerinage, pour augmenter les ressources qui permettront cette plus large représentation, nous conseillons vivement à nos syndicats d'organiser, soit seuls, soit en accord avec un autre groupement, la vente un dimanche toute la journée, à la porte des Eglises, de petites fleurs, avec l'aide de quelques jeunes filles intelligentes et dévouées.

Cette vente, publiée au préalable par la presse locale, et annoncée aimablement à l'Eglise, a donné en certains endroits, et notamment à Nantes, d'excellents résultats. Nous en profitons pour remercier bien vivement ici les dévoués organisateurs et les généreux acheteurs.

Nous rappelons que les inscriptions ne seront plus reçues que jusqu'au **15 avril.**

PLUS QUE 10 JOURS, CAMARADES

ET LES LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES SERONT CLOSES...

N'oublions pas que nous avons à maintenir des positions acquises.

Souvenons-nous que nous avons pris la décision d'en gagner de nouvelles.

Dans l'un et l'autre cas, la lutte sera chaude...

Préparons-nous.

Courons dès aujourd'hui à la Mairie. Vérifions notre inscription et faisons inscrire nos camarades de Travail.

Ouvriers et Employés, hommes et femmes, c'est à chacun de vous que cet appel s'adresse.

⁂

Extrait de la loi du 21 juin 1924.

Sont électeurs :

1° les patrons.....

2° Les ouvriers, les chefs d'équipes ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes ;

3° Les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction.

A condition :

1° D'être inscrits sur les listes électorales politiques ;

2° D'être âgés de vingt-cinq ans révolus au plus tard le dernier jour de délai imparti pour l'inscription des électeurs par le Maire ;

3° D'exercer depuis 3 ans, apprentissage compris, **une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil** et d'exercer cette profession dans le ressort du Conseil depuis 1 an.

⁂

Sont inscrites également sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus, les femmes possédant la qualité de française, réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession, et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852.

⁂

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Syndicat, qui pourra également fournir les formules d'inscription.

IL EST GRAND TEMPS de songer sérieusement à NOS DEUX CONCOURS

SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

Troisième liste

S. Em. le Cardinal Maurin (2e versement)	50 »
S. Em. le Cardinal Liénart (2e versement)	500 »
S. G. Mgr. Saliège, Archevêque de Toulouse	200 »
S. G. Mgr. Neveux, Evêque Auxiliaire de Reims	100 »
S.G. Mgr. Marceillac, Evêque de Pamiers	100 »
S. G. Mgr. Castel, Evêque de Tulle	100 »
S. G. Mgr. Marnas, Evêque de Clermont-Ferrand	100 »
S.G. Mgr. Huraut, Evêque de Viviers	200 »
S.G. Mgr. Grumel, Evêque de Maurienne	50 »
S. G. Mgr. Delay, Evêque Auxiliaire de Lyon	500 »
S. G. Mgr. Gaudron, Evêque d'Evreux	100 »
S. G. Mgr. Dutoit, Evêque d'Arras	500 »
Union des Secrétariats sociaux du Nord	1.000 »
M. Comar	1.000 »
M. E. Caulliez	1.000 »
MM. Faure Père et fils ...	1.000 »
Syndicat des Cheminots du réseau du Nord	1.000 »
Mlle Cl. Gaydet	500 »
M. Léon Harmel	400 »
M. Pierre Saucourt-Harmel	300 »
M. Jacques Harmel	300 »

(Voir la suite en 4e Page)

La taxe d'apprentissage et le double emploi

Il y a un mois, sur la proposition de M. Labbé, Directeur de l'Enseignement Technique, la Commission des Finances de la Chambre adoptait un amendement à la loi sur la Taxe d'apprentissage tendant à ce que les exonérations à accorder aux Industriels et aux commerçants qui auraient subventionné directement certains Cours Professionnels ne soient admises qu'à la condition que les subventions n'aient pas été accordées à des œuvres ou à des écoles qui, après avis du Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique, feraient double emploi avec des établissements publics de même nature.

Cet amendement, une fois voté au Parlement ,n'aurait pas manqué d'atteindre son but, à savoir la disparition, faute de ressources suffisantes, de bon nombre de nos Cours Professionnels privés. Aussi la C. F. T. C. s'est-elle empressée d'intervenir auprès de nos amis au Parlement pour qu'ils s'opposent à ce vote. Et nous avons été heureux d'apprendre que la Chambre, sur la demande du Sous-Secrétaire d'Etat à l'E. T., a disjoint cet article.

Il n'en est pas moins utile que dans chacun des départements de notre Union Régionale, nos amis attirent l'attention de leurs parlementaires sur cette question.

Nous sommes heureux de pouvoir donner connaissance à nos lecteurs du vœu que la Chambre de Commerce de Lille a émis sur ce sujet au cours de sa séance du 20 février dernier.

La Chambre de Commerce de Lille,

Considérant que la Chambre des Deputés vient d'être saisie par M. Spinasse d'un amendement à la loi de finances, aux termes duquel compteront seules, pour les exonérations à la taxe d'apprentissage, les dépenses énumérées par l'article 25 de la loi du 13 juillet 1925 « *à condition qu'elles ne s'appliquent pas à des œuvres ou à des écoles qui, après avis du Conseil Supérieur de l'enseignement technique, feraient double emploi avec des établissements publics de même nature* ».

Considérant que cet amendement vise à faire refuser toute exonération à la taxe d'apprentissage à tout cours et à tout établissement privé d'enseignement technique ou professionnel dès lors qu'un établissement public de même nature existe ou se constitue dans la même localité.

Considérant que cette théorie du double emploi est contraire à l'esprit de la loi du 13 juillet 1925 ; qu'en effet le Parlement n'a créé la taxe d'apprentissage qu'avec l'intention de faire disparaître l'inégalité qui existait entre les patrons ayant fait des sacrifices en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement technique, et ceux qui n'en consentaient point.

Que dès lors il a été très équitablement prévu des exonérations au profit des employeurs qui subventionnent des cours professionnels ou des écoles techniques, et qu'il n'a voulu établir aucune distinction entre les écoles publiques ou privées.

Que cette volonté du Parlement résulte des travaux préparatoires, notamment des déclarations de M. le rapporteur Serre, au Sénat, et qu'elle a été reconnue par une décision du 10 décembre 1926 de la Commission permanente du Conseil Supérieur de l'enseignement technique.

Que les divers sous-secrétaires d'Etat à l'enseignement technique, ainsi que M. le directeur général de l'enseignement technique ont toujours affirmé que la cause de l'enseignement technique était une cause nationale au premier chef et que, dès lors, l'Etat avait le devoir de stimuler, d'encourager et de favoriser les initiatives privées, et de collaborer loyalement avec les employeurs.

Considérant que l'amendement Spinasse méconnaît toutes ces promesses et tend au contraire à entraver et à annihiler les efforts tentés par les commerçants et les industriels en

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS DECRÉ LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

TISSUS, CONFECTIONS ET AMEUBLEMENT

LA PREMIÈRE MAISON **GEORGES GAUCHAUD & FILS** 13, 15, 17, 19, Rue de la Paix, NANTES

Succursale : 5, rue Crébillon — Tél. 144.31

LES PLUS GRANDS ASSORTIMENTS -:- LES MEILLEURES QUALITÉS

manière d'enseignement technique, même quand leurs écoles ont été fondées avant celles de l'Etat.

Que le but pousuivi est de supprimer l'enseignement technique privé en lui enlevant ses ressources au profit de l'enseignement officiel.

Considérant qu'il existe, dans sa circonscription des écoles professionnelles et techniques dont elle a reconnu la valeur en les subventionnant et qui procurent à l'industrie, à la banque et au commerce de la région de nombreux collaborateurs instruits et avertis et qu'elle a elle-même créé une école supérieure de commerce actuellement en pleine prospérité.

Proteste énergiquement contre l'amendement Spinasse et demande au gouvernement de s'opposer à son adoption par le Parlement.

UN PUR !

La fin de la discussion budgétaire à la Chambre des Députés, a été marquée par un violent incident.

M. Flandin, Ministre des Finances, attaqué par les Socialistes, a dévoilé quelques « pots aux roses » qui ont fait l'effet de pierres dans le jardin de ses adversaires.

« L'Echo des Syndicats » n'a pas à se préoccuper de tels faits, essentiellement politiques.

Cependant, nous voudrions mettre en lumière une révélation particulièrement sensationnelle de M. Flandin et qui intéresse non plus la politique, mais la vie sociale.

Il n'existe guère, à Paris, de patron aussi « tyran » que M. Bader, le grand chef des « Galeries Lafayette ».

Or, M. Léon Blum, grand chef du Socialisme en France, ne craint pas d'émarger au budget dudit M. Bader, au titre d'avocat, aux appointements de 120.000 francs par an ! M. Flandin n'ayant pas voulu dévoiler le nom de M. Blum à la tribune, l' « Humanité » du 14 mars s'est chargée de ce soin, à sa place.

Chers Camarades, répétez bien cela dans tous vos ateliers : M. Léon Blum avocat de M. Bader, moyennant cent vingt mille francs par an ! Il faut que les travailleurs soient éclairés sur le degré de sincérité de ceux qui se prétendent qualifiés pour les conduire vers la destruction du capitalisme et qui, en attendant, ne craignent pas de se faire les avocats des capitalistes les plus antipathiques.

Henri SINJON.

(Echo des Syndicats).

CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS CHRETIENS D'EMPLOYES

(8 Mars 1931)

La présidence du Congrès était assurée par M. Alfred Despont, président de la Fédération.

Le rapport moral, présenté par Marcel Poimbœuf, secrétaire général, a retracé l'activité déployée depuis le précédent Congrès. L'application des lois sociales a fait l'objet d'un contrôle constant et de nombreuses démarches. Des demandes de modifications aux décrets régissant l'application de la loi de 8 heures ont été adressées par le Secrétariat fédéral au Ministère du Travail qui a ouvert des enquêtes à ce sujet. Ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois pour des cas analogues dans les villes de province, le Conseil d'Etat, à la requête de la Fédération, a annulé l'arrêté du Préfet de Police déclarant fêtes locales les dimanches précédant Pâques, La Toussaint, Noël et le Jour de l'An. Un décret concernant la protection du travail en sous-sols et le nettoyage des locaux commerciaux et industriels a été publié, résultat des travaux d'une Commission mixte réunie naguère sur l'initiative de la Fédération. Des démarches en vue de l'amélioration des appointements ont été couronnés de succès. La mise en vigueur des Assurances Sociales a suscité plusieurs interventions notamment en ce qui touchent le respect des avantages acquis antérieurement. Les cours professionnels se sont développés ainsi que les différents services annexes : Placement, Coopération, Crédit Mutuel, Habitations à Bon Marché, etc... Maintes élections professionnelles ont témoigné des progrès d'influence et d'effectifs.

La proposition sur le Statut Légal des employés, élaborée par la Fédération, va prochainement être discuté à la Commission du Travail de la Chambre des Députés.

Continuant la série de ses cahiers de désidérata, la Fédération a mis au point et présenté ceux qui concernent les employés de librairie et les dessinateurs et techniciens de l'industrie. Ces cahiers ont été l'occasion de prises de contact avec des organisations patronales.

Après la présentation du rapport financier par M. Armand Blondelet, trésorier, à la suite duquel les comptes ont été approuvés, il a été procédé à deux votes importants, l'un touchant l'augmentation de la cotisation, l'autre ayant trait à la participation des Syndicats de province aux travaux du Bureau fédéral.

Après un déjeûner très cordial, les congressistes entendirent trois rapports d'une particulière actualité, qui furent suivis d'échanges de vues.

M. Marcellin Armand, secrétaire général du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Paris et vice-président de la Section du Commerce du Conseil des Prud'hommes, démontra, avec sa netteté coutumière, la véritable portée de la loi de juillet 1928 en matière de délai-congé qui a rendu impossibles certains abus trop souvent constatés antérieurement.

M. le Docteur Thielle, secrétaire administratif de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, donna une communication fort goûtée sur les développements successifs et remarquables de cet organisme international dont la collaboration est particulièrement appréciée par le Directeur du Bureau International du Travail. Enfin, Mlle Bucourt, des Syndicats Professionnels féminins du boulevard des Capucines, étudia la question du travail à la prime, contre les excès duquel la Fédération est décidée à manifester une opportune vigilance.

Notons en terminant que, la veille s'était réuni le second Congrès du Centre National des Voyageurs et Représentants affilié à la Fédération. Ce mouvement corporatif spécialisé se trouve maintenant en présence d'indéniables possibilités d'extension.

CONGRES DES CHEMINOTS P. O.

Le Congrès annuel du Syndicat Proffessionnel des Cheminots de France du Réseau P. O. (C.F.T.C.) vient d'avoir lieu au siège social, 5, rue Cadet, à Paris. 62 délégués des différents groupes du réseau ont approuvé le rapport moral et le rapport financier, lus par MM. Gillet, secrétaire général, et Aubin, trésorier général. Sous la présidence de M. Oudin (de Tour), président du Syndicat, le Congrès a chaleureusement félicité le trésorier de l'Actionnariat, M. Servantie, qui a fait connaître que cette année, grâce à l'extension prise par ce service annexe, quarante délégués du Syndicat le représenteraient à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Orléans, le 27 mars prochain. De plus, l'Actionnariat syndicat, possédant plus de seize cents actions de la Compagnie, ce qui lui donne le troisième rang parmi les plus forts actionnaires, a décidé de poser sa candidature à une place d'administrateur, au sein du Conseil d'Administration du réseau.

Diverses autres questions de l'ordre professionnel furent examinées, notamment celle du déficit des réseaux de Chemins de fer ainsi que la lettre des présidents des Compagnies au Ministre des Travaux Publics.

Un repas en commun réunit à 12 heures quelques pesonnalités, entre autres : MM. André Mottu, député de Seine-et-Oise ; Georges Prade, conseiller municipal du quartier de la Santé ; Jules Zirnheld et Gaston Tessier, président et secrétaire général de la C.F.T.C. ; le R. P. Huriet, délégué général de l'Union Catholique du Personnel des Chemins de fer ; les abbés Goimard et Bautier ; Maîtres Watrin et Laurentie, avocats; Dauchez, notaire ; Balanant ; Dordain et Montals, représentant la Fédération. Tous félicitèrent le Syndicat des succès grandissant de l'Actionnariat. Puis un diplôme d'honneur et une médaille souvenir furent remis à M. François Colleter, propagandiste du groupe d'Auray, actuellement en retraite.

Le Secrétaire général,
H. GILLET.

Les Syndicats Professionnels des P. T. T., chez le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones

Une délégation comprenant Mlles Leconte et Cosset, du Syndicat professionnel des P. T. T., M. Victor, du Syndicat des employés de la même administration et M. Larreur, du Syndicat des agents, a été reçue récemment par le nouveau ministre M. Guernier. La délégation lui a expliqué, d'une part, le désir des organisations qu'elle représentait, de travailler dans le calme, d'accord avec l'administration, à l'amélioration du sort du personnel des P. T. T., d'autre part, l'importance qu'attachent ces organisations à la famille qu'elles considèrent comme la cellule sociale par excellence.

Le ministre se déclara pleinement d'accord avec ses interlocuteurs et ajouta que dans le mesure où le Ministre des Finances le lui permettait, il serait toujours prêt à servir les intérêts de la famille. Passant aux revendications précises de leurs collègues, M. Larreur et Mlle Leconte demandèrent que les traitements soient en rapport autant que possible avec les charges de famille et que le travail à mi-temps moyennant un demi-salaire soit accordé aux mères. Le ministre promit d'étudier ces revendications avec soin.

Rappelons que les divers Syndicats professionnels dont il est question ci-dessus inspirent leur action de la doctrine de la Confédération française des Travailleurs Chrétiens.

Le premier Congrès de la Fédération Française des Syndicats de la pharmacie et de la droguerie

La Fédération française des Syndicats professionnels de la pharmaiie et de la droguerie a tenu, dimanche, à Paris, son premier Congrès, sous la présidence de M. Mennelet, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Dans la matinée, la lecture des rapports moral et financier a fait ressortir l'excellente situation et l'action utile de la Fédération et des Syndicats adhérents. Puis, après la nomination du bureau fédéral, M. Girard a fait un exposé de l'état actuel de l'action pour la reconnaissance de la profession de préparateur en pharmacie, et donné un certain nombre de suggestions dans le but d'aboutir à l'établissement d'un statut légal qui sans nuire aux intérêts des pharmaciens sauvegarderait ceux des malades et des travailleurs de la pharmacie. Diverses résolutions ont été adoptées pour faire progresser cette question.

Au cours de la séance de l'après-midi, sur un rapport excellent de M. Clémot, de Tours, on a examiné la question de la propagande en vue d'assurer le développement normal de l'organisation. Puis, dans une communication sur la masse des travailleurs de la pharmacie, le secrétaire général, notre ami Girard, a examiné la situation actuelle et donné quelques indications sur cette œuvre dont il faut souhaiter vivement la réalisation.

Aux Travailleurs non syndiqués

Camarades, nous venons vous parler de l'indifférence dans laquelle vous tenez les syndicats, tous les syndicats. Combien de fois avez vous dit ou pensé : « Je n'ai pas besoin du syndicat, je vis bien sans ça ». Evidemment on n'a pas besoin du syndicat pour **vivre,** mais lorsqu'on est un travailleur on en a besoin pour **mieux vivre.**

Autrefois, sous l'Ancien régime, les ouviers étaient groupés en corporations, maintenant ils forment des syndicats. De tous temps ils ont donc compris qu'il fallait s'unir, malheureusement beaucoup d'entre eux ne veulent pas le faire. Ceux-là ont peur d'avoir des obligations absorbantes, et il faut toujours compter avec notre petite paresse humaine. Mais nous ne demandons pas à tous d'être des militants qui se démènent, nous demandons votre appui, moral surtout, et aussi quelques petites sacrifices financiers.

Nous connaissons dans un département proche, une ville où les traitements payés aux travailleurs sont absolument modiques. Les travailleurs pourraient revendiquer une augmentation de salaires, pourtant bien justifiée, mais ils ne le font pas parce qu'ils sont isolés, indifférents vis à vis du syndicat. Vous savez bien que l'on écoute rarement, et surtout de nos jours, un homme seul, tandis qu'on écoute un groupe d'hommes organisés, adhérents à une organisation puissante, jouissant de la personnalité morale et légale.

Beaucoup de travailleurs sont indifférents, sinon hostiles, à l'heure actuelle parce qu'ils n'ont pas confiance dans le syndicat. Ils se souviennent, et peut être en ont-ils subi les conséquences, des avatars arrivés à certaines organisations où la politique a le pas sur la profession. D'abord on promet, puis lorsque les promesses tardent à venir on amorce un mouvement, qui, parfois fait le bonheur de l'employeur que l'on voulait combattre. Et ensuite nombre de travailleurs payent de leur situation leur foi en ces promesses trompeuses. Aussi maintenant trouve-t-on beaucoup de circonspection parmi les travailleurs.

Ce n'est pas parce que vous avez vu un échec qu'il faut vous décourager, il faudra être plus prudent sur le choix de l'organisation à qui vous faites confiance. Quelquefois il arrive aux trains de dérailler, mais les voyageurs n'hésitent pas, ils remontent dans un autre convoi qui les conduira à destination. Pourquoi ne feriez-vous pas la même chose, vous avez eu une erreur d'aiguillage avec telle organisation, ne restez pas sur le ballast de la vie, il est très caillouteux, prenez le bon train qui vous conduira sûrement dans la bonne voie. Mais ne restez pas à pied sur la route de la désorganisation et de l'indifférence.

Songez que vous devez soutenir vos frères, vos camarades qui veulent faire avancer le train plus rapidement sur le chemin du bonheur. Vous soutiendrez de tout votre cœur ceux qui ont entrepris la noble tâche de faire régner plus de justice et plus de charité en ce bas monde. Et vous penserez que votre indifférence est coupable car elle freine les efforts que l'on fait vers le but.

Si dans une entreprise de cent ouvriers il y en a dix qui sont syndiqués, le porte-parole de ces dix camarades pourra parfaitement s'entendre dire par le patron : « Vous venez me trouver au nom de vos dix compagnons, mais les quatre-vingt dix autres, qu'en faites vous, vous ne représentez pas tout, ni même la majeure partie de mon personnel ; je ne ne fais point droit à votre demande ». Et ainsi faute d'un suffisant appui moral peuvent être refusées des demandes justifiées. Votre devoir est donc de rendre plus puissants nos groupements, non seulement en y adhérant en nombre, mais en devenant meilleur du fond du cœur.

Notre devoir, à nous, est de rappeler aux employeurs que ceux qu'ils emploient sont des hommes et non des machines à rendement, que ces hommes ont une âme et qu'ils ont à en tenir compte. Malheureusement, dans ce temps, trop nombreux sont ceux qui ont oubliés ces premières vérités, et nous ne sommes pas éloignés de croire que cet oubli est une des causes profondes dont souffre tant à l'heure présente la classe ouvrière.

Abandonnez, camarades, la conception individualiste et matérialiste de la vie, faites effort sur vous-mêmes. Ceux qui vous disent que le bonheur ne se conquiert que sur les autres vous trompent. Le bonheur est surtout au dedans de chacun de nous, il s'agit de l'en faire sortir.

"OPTIQUE de PARIS" Gde PHARMACIE de PARIS place Royale NANTES

Prix imbattable

Lunettes Pince-Nez

Qualité-Précision

Exécution des Ordonnances

Réparations et Transformations

Et ce que nous demandons au Syndicat, c'est ce minimum de biens matériels pour étayer notre vertu, et nous aider à jouir du bonheur auquel nous avons droit.

REIGNIER Séverin.

Les MESSAGES de notre RÉGION

8e Congrès Régional des 14 et 15 Mars à La Roche-sur-Yon

Le 8e Congrès de notre Union Régionale s'est tenu à la Roche-sur-Yon, les 14 et 15 mars dernier.

Nous espérons que ce compte-rendu, bien que succinct, donnera cependant à nos lecteurs, une idée assez nette de ce magnifique Congrès.

SAMEDI 14 MARS
SÉANCE D'OUVERTURE

Le samedi soir, à 20 heures, dans la salle Gouvion, Georges Lucas, président de l'Union Régionale, ouvrait le Congrès, en remerciant les syndiqués de la Roche-sur-Yon de leur hospitalité et en souhaitant la bienvenue à tous les Congressistes ; puis il traça à larges traits un exposé de la doctrine syndicale chrétienne.

La parole fut ensuite donnée à Chevolleau, le dévoué président de l'Union locale, ainsi que du Syndicat des Cheminots de la Roche-sur-Yon, qui, dans un rapport très suggestif, nous montra le développement pris par les Syndicats Chrétiens chez les Cheminots de la région, et cela malgré l'existence des Syndicats de la C.G.T., de la C.G.T.U. et même d'autres Syndicats soi-disant neutres. Puis Harel, secrétaire du Syndicat des Employés, nous dit que les principales difficultés que l'on rencontre proviennent de ce que l'on considère trop les Syndicats Chrétiens comme des patronages pour hommes, au lieu d'y voir une association de travailleurs ayant pour but la défense des intérêts professionnels ; d'autres, ajoute-t-il, prennent les syndiqués pour des révolutionnaires et ne comprennent pas que des catholiques puissent se syndiquer.

La séance se termina par un échange de vue très instructif qui porta notamment sur la question des salaires, dérisoires dans bien des cas, puisque des jeunes gens et des jeunes filles n'ont que 100 fr. et 200 fr. par mois, et que des hommes mariés et ayant 3 enfants gagnent à grand peine 400 francs par mois. Il y a donc un grand service à rendre aux travailleurs de la région en menant une campagne vigoureuse pour l'augmentation des salaires.

Il nous fit préalablement remarquer, que sur les 44 Syndicats qui composent l'Union Régionale, 36 se sont fait représenter. Seules trois localités n'ont envoyé aucun délégué.

Dans son rapport, Beillevaire s'attacha à montrer ce que sont les Syndicats Chrétiens, dont le but est la défense des droits des Travailleurs et l'amélioration de leur condition.

Toutefois, si nos Syndicats sont parfois une œuvre de revendication, ils ne sont pas que cela ; ils poursuivent un idéal plus élevé, et sont avant tout une œuvre de formation, de consolidation et d'entr'aide.

1° ŒUVRE DE FORMATION

Cette œuvre de formation s'exerce à tous points de vue : formation professionnelle par les cours du soir ; formation sociale par les cercles d'études ; formation doctrinale par les cours et conférences, les Congrès et les Sessions d'études.

Un autre moyen de formation doctrinale est la lecture des journaux syndicaux ; notre « Messager Syndical » remplit particulièrement bien ce but. Etant donné la puissance formidable exercée par la presse actuellement, sachons nous en servir, et ne laissons pas ce moyen à la seule disposition de nos ennemis. Car si nous lisons leurs journaux, combien de mensonges et d'insanités y trouve-

GROUPE DE CONGRESSISTES

DIMANCHE 15 MARS

La journée commença, selon la coutume qui nous est chère, par l'assistance à la Sainte Messe. Elle fut cette fois célébrée par S. G. Mgr Garnier, évêque de Luçon, qui avait bien voulu apporter aux Congressistes ce témoignage de sympathie.

⁂

RAPPORT MORAL

La séance du matin débuta par le rapport moral, présenté avec talent et conviction, par notre ami A. Beillevaire, secrétaire général de l'Union Régionale.

Xe SESSION CONFÉDÉRALE

(1930)

Les **Commissions régionales d'études relatives au coût de la vie,** ont été créées par décret du 19 février 1920. Elles constatent les fluctuations du coût de la vie. Pour elles, comme pour les précédentes commissions, des membres ouvriers sont prévus, désignés pour celle-ci par le Ministre, au moins en ce qui concerne Paris. Ces Commissions sont intéressantes en raison des conventions collectives visant les salaires, qui se basent sur les indices qu'elle publie.

Arrêtons maintenant nos regards sur les organismes nationaux, sans penser pour cela que, nous touchant de plus loin, leur intérêt est moindre pour la masse des travailleurs. Au contraire. Le « levier de commande » qu'ils actionnent étant plus important, leur répercussion à travers le pays s'en fera d'autant plus sentir.

Dans cet ordre d'idées, nous examinerons successivement : Le Conseil Supérieur du Travail, le Conseil National de la main-d'œuvre, et le Conseil National Économique.

Le **Conseil Supérieur du Travail,** composé de 75 membres, dont 32 patrons et 32 ouvriers ou employés et divers membres officiels, se réunit chaque année en une session de 15 jours, dont l'ordre du jour est fixé par le Ministre. Cet ordre du jour se rapporte généralement à un point important de législation ouvrière et professionnelle qu'il étudie et met au point avant que celui-ci passe devant le Parlement.

Entre temps, une Commission Permanente comprenant notamment 7 patrons et 7 ouvriers, se réunit régulièrement et étudie à la demande du Ministre, les conditions du travail et les rapports entre patrons et ouvriers. Elle prend notamment connaissance des documents et statistiques qui doivent servir de base à ses travaux, demande des compléments d'enquête et provoque des témoignages de personnes ou groupements intéressés.. C'est ainsi que nos syndicats et la C. F. T. C. ont été entendus pour le travail à domicile, la conciliation et l'arbitrage, les Assurances Sociales, etc...

Pour chaque question soumise ensuite au Conseil, la Commission permanente peut désigner un ou deux rapporteurs : M. Tessier a été l'un de ceux-ci pour les Assurances Sociales. A la session de novembre 1925, M. Tessier et un certain nombre de ses collègues faisait adopter un vœu en faveur de la collaboration par Commissions mixtes, pour l'élaboration des règlements et l'application de la législation sociale.

C'est là que chaque unité syndicale a son importance et que « une de plus » comme « une de moins » peuvent influencer notre représentation au sein du Conseil, puisque les Syndicats ont une voix par 25 membres. Et il serait infiniment regrettable que faute de délégués de nos organisations, des lois de progrès social s'élaborent sans que nos idées viennent pénétrer pour dire la pensée du syndicalisme chrétien et les désirs des travailleurs catholiques. Propagande donc ! Ces élections sont un moyen d'action et d'influence, même pour de petits syndicats, dans de petites localités, où il semble parfois qu'il n'y ait rien à faire. Il est donc nécessaire que ceux-ci se préoccupent en temps voulu et intelligemment de ces élections et de leur préparation : déclaration des syndicats, vérification d'inscription des syndicats, contestation éventuelle des effectifs des organisations adverses. Se conformer très attentivement aux consignes données, notamment par les circulaires de la C. F. T. C.

Aux élections de cette année, MM. Tessier et Besse ont été réélus ; en Alsace, un de nos camarades a été désigné par le Ministre du Travail, pour siéger à titre consultatif, en qualité de représentant des syndicats ouvriers, et dans maints endroits, nos candidats ont obtenu un chiffre imposant de voix, de telle sorte que c'est de haute lutte que ces places ont été conquises, ainsi que le dit la « Vie Catholique », qui souligne le rôle grandissant que joue le syndicalisme chrétien dans la vie ouvrière, par le fait des travailleurs eux-mêmes.

G. GUILLAUME.

(A Suivre)

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28 NANTES R. C. 553

LA CHATELAINE

Tél. 123.28 SAINT-NAZAIRE R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, rue du Calvaire — NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE-CHEMISERIE
LINGERIE-CHAPELLERIE

rons-nous, mis là tout exprès pour aveugler les masses et leur inculquer la haine de la religion ; telle cette citation de Karl Max reproduite dans un journal régional « Le Travailleur de l'Ouest », qui se pique d'être le seul défenseur des Travailleurs ; « La religion, c'est l'opium du peuple ».

Soutenons donc notre « Messager Syndical » et trouvons lui des abonnements de soutien qui lui permettent de vivre et de répandre la bonne nouvelle.

2° ŒUVRE DE CONSOLIDATION

Nos Syndicats sont aussi une œuvre de consolidation, tant par les études et les enquêtes qu'ils font que par leurs interventions dans la préparation des lois sociales et professionnelles.

Cette œuvre de consolidation se manifeste surtout par les interventions faites pour requérir l'application de ces lois ; soit en intervenant directement auprès de l'employeur qui n'observe pas la loi, soit en agissant près de l'Inspection du Travail, ou encore en faisant les démarches nécessaires jusqu'en Conseil d'Etat.

3° ŒUVRES D'ENTR'AIDE

Pour aider leurs adhérents, les Syndicats Chrétiens se sont appliqués à créer à côté d'eux de nombreux services d'entr'aide : Services de placements, Sociétés de Secours Mutuels, Services d'achats en commun, Caisses de Chômage, Caisses Militaires, etc... Bibliothèques, Maison de repos, Services des Assurances Sociales, Sociétés de Construction d'H. B. M. Et cette énumération, bien que fort longue, est pourtant incomplète.

Il ne faut pas oublier non plus les Cours Professionnels, fondés dans bien des Syndicats, et dont l'œuvre est capitale tant au point de vue du recrutement qu'au point de vue professionnel.

L'ACTIVITÉ DE L'UNION RÉGIONALE

Passant ensuite en revue l'activité de nos divers Syndicats depuis le Congrès de Châtellerault en 1930, Beillevaire nous montre la progression de notre mouvement. Six nouveaux Syndicats ont été créés au cours de l'année : un Syndicat de Couturières à Notre-Dame-des-Landes, un Syndicat d'Employés et un Syndicat du Livre à Cholet, un Syndicat d'Employés et un Syndicat du Personnel civil de l'Ecole Militaire à Saumur, un Syndicat des Ouvrières à domicile à Nantes.

Le recrutement et la propagande ont été favorisés par le passage des militants de la C. F. T. C. Marcel Poimbœuf, Jean Pérès, Mlles Graff, Gateblé, Beeckmans.

L'action professionnelle a été sérieusement menée et a donné des résultats appréciables notamment à Nantes où le Syndicat des Employés a adressé, aux patrons des Magasins de Tissus en gros, un bordereau de salaires, dont ces derniers ont promis de tenir compte. L'Union Nantaise a vu son intervention en faveur des Couturières, couronnée de succès, puisque par deux relèvements successifs les salaires ont été augmentés de 6 francs par jour.

A Angers on note 13 interventions de nos Syndicats près de l'Inspection du Travail ; la plupart de ces interventions ont porté leurs fruits.

A Cholet, le Syndicat du Livre, de fondation récente, obtient un salaire horaire de 4 fr. 60 au lieu de 3 francs et 8 jours de vacances payées.

Beillevaire termine ce long rapport, en montrant la victoire que nos Syndicats de La Roche-sur-Yon ont obtenue en récompense de leurs efforts, puisque 1931 voit le Congrès Régional chez eux.

Victoire sur qui ?

Sur les patrons ? non, car il ne faut pas les considérer comme des ennemis ; sur les Syndicats d'autres tendances ? pas plus, ce sont nos camarades de travail et s'ils n'appliquent pas nos méthodes, ce n'est pas toujours à eux qu'il faut jeter la pierre. Notre victoire, c'est le triomphe de la Doctrine Sociale de l'Eglise, la victoire de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

LES SYNDICATS FÉMININS ET LES TRAVAILLEUSES

Ensuite un cours très intéressant et très complet fut fait par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats Féminins de l'Abbaye, sur les services que les Syndicats Chrétiens peuvent rendre aux Travailleuses.

Ces services nombreux comprennent notamment : l'Orientation professionnelle, qui vient singulièrement en aide aux parents, et permet de placer les jeunes filles selon leurs aptitudes et leur santé ; les cours professionnels, qui assurent aux jeunes travailleuses avec une formation professionnelle sérieuse, la possibilité de se faire une situation stable et rémunératrice; les maisons de repos (les syndiqués Nantais en ont une à Oudon), accessibles aux bourses les plus modestes, qui permettent aux Travailleuses de refaire leurs forces diminuées par le travail de toute une année ; les restaurants, où elles trouveront des repas bien préparés pour un prix modique ; les cercles d'études, qui assurent une solide formation sociale. Cette énumération restreinte montre l'intérêt qu'il y a pour les Travailleuses à se syndiquer.

Pour les Travailleuses à domicile, cet intérêt est encore plus grand que pour les autres, leur travail étant généralement moins bien rétribué. Ce n'est qu'en venant au Syndicat qu'elles obtiendront satisfaction ; leur manque de cohésion et d'entente est la seule cause des bas salaires qui leur ont été donnés jusqu'ici.

Ayons donc foi dans les Syndicats Chrétiens, n'hésitons plus à en faire partie et faisons de la propagande autour de nous pour recruter de nouveaux effectifs.

⁂

Marcel Poimbœuf, qui venait d'arriver, remercia Mlle Graff d'avoir si bien exposé les services rendus par nos organisations féminines.

Puis il montra que si le Syndicalisme Chrétien affirme ses origines et ne s'en cache pas, il n'est pas pour cela une œuvre, mais une organisation professionnelle.

La séance fut alors levée pour le déjeuner.

LE BANQUET

Un banquet amical réunit ensuite les Congressistes, et le menu de choix qui fut servi, nous fit voir, une fois de plus, que nos amis Yonnais savent bien faire les choses.

A la fin du repas, des toasts chaleureux furent portés et, mêlant la note gaie à la note grave, montrèrent que nos Syndicats sont bien vivants et gagnent à être connus. Nos amis Chevolleau, Lucas, Poimbœuf, M. l'Archiprêtre de Saint-Louis furent vivement applaudis.

Les Congressistes se dispersèrent ensuite par petits groupes, pour faire une promenade, avant d'assister à la séance de clôture.

LA SÉANCE DE CLOTURE

A 16 heures, en présence d'une nombreuse assistance, eût lieu la séance de clôture, sous la présidence effective de S. G. Mgr Garnier, évêque de Luçon, qui avait tenu à montrer à tous par sa présence l'importance qu'il attachait à ce Congrès.

DU PATRONAGE AU SYNDICAT

M. Bucquet, ancien membre du Comité Régional de l'A.C.J.F. du Sud-Ouest, dans une causerie très intéressante, expose le rôle tenu par les Syndicats Chrétiens dans la vie professionnelle et souligna l'importance des organisations syndicales chrétiennes, reconnues et encouragées par l'Eglise, qui ne cesse de recommander aux Travailleurs de se grouper en Syndicats.

Il demanda au Clergé de favoriser de tout son pouvoir, au sein des œuvres de jeunesse, le recrutement des syndiqués ; le Syndicat Chrétien poursuivra d'une manière fructueuse l'œuvre commencée au Patronage.

Et M. Bucquet termina sur cette idée « que la porte de sortie du Patronage soit la porte d'entrée du Syndicat ».

LA NÉCESSITÉ DES SYNDICATS ET DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Puis, présenté par G. Lucas, qui lui passe la parole, Poimbœuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, et Conseiller Prud'homme de la Seine, commença par nous montrer la différence qui existe entre les Syndicats Chrétiens et les autres Syndicats de toutes nuances. Et il insista sur cette idée que la vie Chrétienne est un tout que l'on ne doit pas restreindre, ni surtout exclure de la vie professionnelle.

Ce n'est malheureusement pas ce qui se passe à l'heure actuelle, où beaucoup de catholiques ignorent encore qu'il existe une doctrine sociale de l'Eglise ; ce qui est pour eux une source de maux nombreux. Cependant, il se dessine actuellement un mouvement plus favorable au Syndicalisme Chrétien, encouragé par la lettre adressée en 1929 par la Sacrée Congrégation du concile à Mgr Liénart, évêque de Lille, lettre qui complète la belle encyclique « Rerum Novarum » du grand Pape Léon XIII sur la condition des Ouvriers.

Certes, il existe des différences entre les diverses régions de la France, certaines sont plutôt industrielles qu'agricoles et vice-versa ; ainsi que d'autres, qu'il serait difficile de classer, et où les 2 éléments se rencontrent.

En ce qui concerne la Roche-sur-Yon, c'est plutôt une région agricole ; ce qui n'empêche pas que nous avons quelque chose à faire ici, malgré les difficultés et les objections de toutes sortes.

Il ne faut pas oublier que le milieu professionnel arrive à déformer la mentalité des travailleurs même chrétiens et honnêtes ; surtout si dans l'endroit où ils se trouvent n'existe pas un cadre de défense organisé selon leurs convictions.

A preuve l'anecdote suivante :

Un orateur catholique, de passage dans un petit pays du centre de la France, conseillait au curé de l'endroit, chez qui il était descendu, de fonder un Syndicat Chrétien pour défendre les intérêts de ses paroissiennes qui étaient employées dans une usine des environs. A quoi le brave curé se contenta de répondre : « Oh, ici je n'ai rien à craindre, toutes les jeunes filles sont enfants de Marie » ! Or, quelle ne fut pas la surprise de notre orateur, de retour quelques mois après dans le même pays, de s'entendre avouer par le brave curé lui-même (qui le déplorait alors) que toutes ses jeunes filles étaient syndiquées à la C. G. T. ! Et ceci provenait uniquement du fait qu'en présence d'une difficulté professionnelle, où leurs intérêts risquaient d'être lésés, et ne trouvant devant elles pour les défendre que le Syndicat Cégétiste, ces jeunes travailleuses y avait adhéré, dans le seul but d'obtenir satisfaction.

Deux problèmes sont actuellement à l'ordre du jour : la Famille et la Paix sociale.

Or, la croisade faite en ce moment en faveur de la famille n'aura son plein succès qu'autant que seront résolues les questions sociales : salaire vital, allocations familiales, application étendue de la loi Loucheur, etc... Questions défendues avec vigueur par les Syndicats Chrétiens, dont une des devises est d'être dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel, la providence de tous les travailleurs.

En matière d'allocations familiales, par exemple, accordées par certains patrons, refusées par d'autres, souvent insuffisantes, c'est à nous d'intervenir afin d'apporter une juste mesure dans l'application de ce moyen. Et à nous seuls, car d'une part, le milieu patronal n'a pas assez la confiance des Travailleurs pour pouvoir résoudre seul et d'une manière efficace cette délicate question ; et d'autre part, les Syndicats d'autres tendances sont loin d'être complètement d'accord avec nous sur ce sujet.

C'est pourquoi la C.F.T.C. a nettement pris position sur ce terrain en déposant un projet de loi tendant à rendre obligatoire, pour tous les Employeurs, les allocations familiales.

Pour l'établissement de l'ordre social nous avons aussi un rôle important à tenir.

Il ne faut pas oublier que nous avons un corps et une âme étroitement unis ; et que nous ne saurions restreindre les besoins de l'un, sans que ce soit au dédtriment de l'autre.

Comme le dit Saint-Thomas : « Un minimum de biens est nécessaire pour l'exercice de la vertu ». Or, l'homme étant destiné par vocation (à moins d'un appel à une vie plus haute) à fonder un foyer et vivre une vie familiale, il s'ensuit donc que son salaire devrait être largement suffisant pour lui permettre, à lui et aux siens, de vivre sans que sa femme soit obligée de travailler pour fournir un salaire d'appoint, ainsi que cela se produit de plus en plus, à la grande joie de certains Syndicats plus ou moins rouges qui voient dans cette manière d'agir la consécration de l'égalité de la femme vis-à-vis de l'homme.

Les Syndicats Chrétiens s'emploient à remédier à cet état de choses en réclamant l'augmentation des salaires, et en défendant les intérêts de leurs syndiqués dans tous les organismes officiels où ils peuvent être représentés : Commission du Travail, Commission des salaires et du coût de la vie, etc...

L'ordre social auquel les Syndicats Chrétiens travaillent avec ardeur sera l'œuvre des Chrétiens : patrons et ouvriers réunis dans ces Commissions mixtes dont la création est demandée par la lettre précitée de la S. C. C. à Mgr Liénart ; animés du même esprit de collaboration, ils apporteront au conflit social la solution qui leur sera dictée par la justice et la charité.

Ayons donc foi dans le Syndicalisme Chrétien ; notre mouvement existe et il est bien vivant. Nous sommes les fils de l'Eglise et nous travaillons pour elle, en montrant qu'elle n'est pas l'amie d'une classe privilégiée et qu'elle sait, et qu'elle a toujours su défendre les intérêts de la classe ouvrière.

Des applaudissements chaleureux prouvent à l'orateur qu'il a soulevé son auditoire et qu'il en a été compris.

ALLOCUTION FINALE

Mgr Garnier se lève alors et remercie Poimbœuf d'avoir si bien expliqué le Syndicalisme Chrétien, qui permet aux Travailleurs de rester attachés à la vérité chrétienne sans sacrifier leurs intérêts professionnels. Monseigneur souligna l'intérêt qu'il y a, tant pour les patrons que pour les ouvriers, à avoir en face d'eux des Syndicats Chrétiens qui seuls permettent la collaboration. Et il termina en rappelant que les chrétiens ne doivent pas oublier que leur activité syndicale doit être subordonnée à cette fin : connaître Dieu et le servir ; et en souhaitant que le Syndicalisme Chrétien se fasse une place très large en Vendée, afin de prendre la place des Syndicats révolutionnaires.

Ainsi se termina ce 8e Congrès, dont nous espérons, pour les Travailleurs de la région de l'Ouest et plus particulièrement pour ceux de la Vendée, les conséquences les plus heureuses, et une répercussion aussi grande que possible sur leurs conditions de travail.

P. F.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCE

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Madeleine Harel, fille de notre camarade Louis Harel, Trésorier du Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon.

Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour le bébé.

PRISES DE VOILE

Nous apprenons l'entrée au couvent de :

Mlle Adrienne Rialland, du Syndicat des Employées de Nantes, chez les Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvres ;

Mlle Madeleine Fonteneau, du Syndicat de l'Habillement (section Nouveauté) de Nantes, chez les Sœurs Oblates de Chantenay.

Nous leur resterons unis par la prière.

DÉCÈS

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de :

M. Joseph Thoby, membre du Syndicat des Employés de Nantes ;

M. Desfossés, oncle de Mlle Poupart, vice-présidente du Syndicat des Employées de Nantes ;

M. Piton, père de Mlle J. Piton, du même Syndicat ;

Mme Stéphan, mère de Mlle Stéphan, du même Syndicat.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

—[] []—

"LA MI-COTIÈRE"
Maison de Repos pour les Syndiqués Chrétiens
OUDON (Loire-Inférieure)
(5 minutes de la Gare)

La Maison de Repos que vient d'acquérir l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, reçoit les Membres des divers Syndicats de Travailleurs Chrétiens.

Le prix de la pension est fixé à une somme de 15 à 17 fr. par jour (non compris boissons et suppléments).

Les repas se prennent en commun, à l'exception du petit déjeûner qui peut être servi isolément entre 8 heures et 8 h. ½.

Le séjour ne peut être inférieur à une semaine. Il peut être prolongé, selon les disponibiltés.

La Maison ne fournit que les draps de lit ; chaque pensionnaire est tenu d'apporter serviettes de table et de toilette, enveloppe de serviette, taies d'oreillers, etc.

Ne sont admis ni les malades, ni les convalescents ayant besoin des soins d'une infirmière.

Un règlement intérieur est imposé aux pensionnaires, concernant par exemple l'exactitude aux repas, le nettoyage de la chambre, en un mot le bon ordre de la Maison.

Les demandes d'admission ou de renseignements doivent être adressées au Syndicat auquel adhèrent les intéressés, avec un timbre pour la réponse. La demande d'admission doit indiquer les dates d'entrée et de sortie, et être accompagnée d'une somme de 5 francs, représentant le droit d'inscription (cette somme sera retournée en cas d'impossibilité de donner suite à la demande).

Le meilleur accueil est réservé à tous.

NANTES

SYNDICAT DU LIVRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS

Le Syndicat du Livre et parties similaires a tenu une Assemblée générale à son siège social, 6, rue de Bel-Air, le dimanche 29 Mars, sous la présidence de Claude Bachelier, Président du Syndicat.

Après l'appel nominal, Raulo donne lecture du rapport moral, et Chambon, lecture du rapport financier. Ces rapports font ressortir le bon état de la caisse et la bonne marche du Syndicat. L'Assemblée les approuve à l'unanimité.

Templet donne ensuite un compte-rendu succinct du Congrès que l'Union Régionale a tenu les 14 et 15 Mars, à La Roche-sur-Yon, congrès dont la réussite dépassa les espérances, et qui a déjà commencé à porter les plus heureux fruits : ce compte-rendu édifia sensiblement l'Assemblée qui le manifesta en applaudissant vivement le rapporteur.

C'est encore à l'unanimité, et avec enthousiasme que, après l'exposé de la situation par Sébire, et une chaude intervention du Président Bachelier, l'Assemblée vota une augmentation notable de la cotisation, qui devient désormais :

Hommes, 2 fr. par semaine ; femmes, 1 franc ; apprentis, 0 fr. 50.

Grâce à cette augmentation, les caisses locales de résistance et de chômage seront alimentées comme il convient. De la sorte, avec les allocations de la caisse fédérale, les chômeurs recevront par jour :

Hommes : 8 francs ; femmes, 4 fr. 50.

Puis on prit quelques dispositions pour la fête du Syndicat, St-Jean P. L. Il fut convenu que le Dimanche 10 Mai, après la messe à la Cathédrale, à laquelle seraient invités tous les ouvriers et tous les patrons, les syndiqués et leurs invités, ainsi que leurs familles, se rendraient à la « Mi-Côtière », pour prendre part à un banquet fraternel avec les amis de Cholet.

Avant de se retirer, l'Assemblée émue de la lenteur apportée par le Parlement à voter les lois éminemment sociales des **Congés payés aux Ouvriers** et des **allocations familiales obligatoires**, tint à protester énergiquement contre ce retard, et émit le vœu que ces deux lois soient votées au plus tôt.

Une nouvelle Assemblée générale aura lieu le Dimanche 3 Mai, pour mettre au point la fête de Saint-Jean P. L.

Jean Dulivre.

—o—

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1er MARS 1931

Le Syndicat de l'Aiguille (section Sainte-Anne et Sainte-Marie) a tenu son Assemblée générale le dimanche 1er mars, salle Léon XIII, 6, rue de Bel-Air. Plus de 150 membres avaient répondu à l'appel. Au cours de cette Assemblée générale, on parla des négociations entreprises pour la location d'une villa de repos pour les vacances des syndiquées. Cette question importante a reçu sa solution. La villa est louée pour 3 mois, à la Bernerie ; nombreuses seront les ouvrières qui voudront profiter de ce séjour au bord de la mer. Il fut question aussi du Pélérinage à Rome de la France du Travail. La réunion se termina par une conférence du Docteur Thoby sur la vie de Laënnec. Cette conférence nous retraça une page intéressante de notre histoire nantaise, et nous fit admirer le grand chrétien et le grand savant que fut le Docteur Laënnec.

⁂

SÉANCE RÉCRÉATIVE

Le dimanche 3 mai, le Syndicat de l'Aiguille (section Habillement) offrira à ses adhérentes et leurs amis une séance récréative, salle Saint-Michel, rue de Bel-Air, 6, à 16 heures. Les places seront gratuites, cependant, on peut faire numéroter ses places moyennant 50 centimes.

Cette séance promet d'être intéressante : un drame, deux comédies et des intermèdes sont à l'étude. Nous comptons sur une nombreuse assistance pour encourager et applaudir nos jeunes artistes.

Le Bureau.

—[] [] []—

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

JOURNÉE SOCIALE DU 26 AVRIL 1931

A l'occasion du 10e anniversaire de la création des Syndicats Féminins à Saint-Nazaire, l'Union locale Nazairienne organise, le 26 avril une journée sociale, dont voici le programme :

A 9 heures, Eglise Saint-Gohard : Messe pour les Syndicats.

A 10 heures, Salle des Catéchismes, séance d'études.

A 16 heures, Salle Saint-Pierre : séance récréative au profit des Groupements.

On y jouera « La Trouée », pièce sociale en 4 actes, de Maurice Guérin, premier prix de la « Vie au Patronage » 1926.

Tous les amis du Syndicat sont invités à se joindre nombreux aux syndiqués et à leurs familles pour fêter cet anniversaire comme il convient.

—o—

SYNDICATS FEMININS

Syndiquées, employées et ouvrières de la région Nazairienne, retenez bien ces deux dates :

Le 26 Avril, journée sociale en l'honneur de l'anniversaire de la création des syndicats féminins. Venez-y nombreuses et amenez-y vos amies. C'est là une belle occasion de faire de la propagande syndicale.

Le 17 Mai, promenade syndicale en auto-car. Départ de la permanence à 8 heures du matin.

Aller : Sainte-Marguerite, La Baule, Le Pouliguen, Le Croisic ; déjeûner champêtre sur la grève.

Retour : Le Croisic, la Grande-Côte, Escoublac, La Baule-les-Pins, Pornichet, Saint-Nazaire.

Retour pour 19 heures à la permanence, 25, place Marceau ; le prix du voyage est fixé à 14 francs.

Les inscriptions seront reçues à la Librairie Saint-Joseph, jusqu'au 10 Mai. Bien vouloir acquitter le montant lors de l'inscription.

Nous vous invitons à répondre en grand nombre à notre appel ; en outre de la bonne journée en perspective, c'est vraiment dans ces réunions toutes amicales qu'on se connaît mieux les unes les autres, et que dans l'avenir on est plus apte à se rendre des services mutuels.

—[] []—

SAINT-JOACHIM

REUNION DE PROPAGANDE

C'est à une bien belle réunion que nous avaient conviés les syndiqués chrétiens de Saint-Joachim, le dimanche 8 mars.

En effet, le camarade Bachelier, président du syndicat du livre de Nantes et propagandiste ouvrier de l'Union Régionale de l'Ouest, continuant sa tournée de propagande, y est venue exposer ce qu'est la doctrine des Syndicats chrétiens.

C'est devant une nombreuse assistance (près de cent personnes, malgré la rigueur du temps) qu'il développa son programme, lorsqu'à 8 h. 30 le président Moyon Ephrem ouvrit la séance, assisté de Moyon Adrien et de Villeneuve, président de l'Union locale nazairienne.

Bachelier montra de suite la nécessité du syndicat. Se grouper pour défendre son travail, ce travail qui est un acte de l'intelligence et de la volonté de l'homme.

Il montra encore que, contrairement à ce que certains cherchent à faire croire, l'Eglise et les Syndicats chrétiens ont été les premiers à élever la voix pour assurer le bonheur de l'ouvrier et de sa famille, dans la paix, par le travail, qui ennoblit l'homme.

Parmi les précurseurs il cita Albert de Mun et le grand pape Léon XIII dont l'immortelle encyclique « Rerum Novarum » est comme la charte du travail.

Pour terminer, Bachelier a indiqué que le Syndicat est légitime à trois points de vue :

1° Droit de nature ;
2° Droit législatif ;
3° Droit chrétien.

La réunion s'est terminée ensuite, après que le président de l'Union locale nazairienne, sollicité par plusieurs assistants, eut fourni divers renseignements sur le fonctionnement des caisses d'assurances sociales.

En somme excellente journée pour le Syndicat chrétien, dont on peut déjà remarquer l'augmentation du nombre des adhérents, et dont nous ne saurions trop remercier les dévoués propagandistes.

C'est d'ailleurs ce que fit avec cœur notre camarade Moyon Ephrem.

—[] []—

ANGERS

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ASSEMBLEE GENERALE

Le Mardi 3 Mars, à 20 h. 30, 13, rue des Filles-Dieu, le Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie tenait son Assemblée générale sous la présidence d'Albert Rochereau.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, le secrétaire a la parole pour le rapport moral. Il expose d'abord les raisons d'une Assemblée générale, puis donne connaissance des effectifs et constate une légère progression ; à souligner la création, à Trélazé, en août, d'une section syndicale, dont l'allant permet de bien augurer pour l'avenir. Bougis énumère les différents services syndicaux, il parle d'abord du placement, de sa nécessité, comment il

PARAPLUIES-OMBRELLES-CANNES
Emile FERRADOU
Vve GUILMET-FERRADOU
Successeur
22, rue de la Fosse, NANTES
Téléphone 121-27
Remise de 5 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez FRED
4, Rue du Calvaire

POUR GAGNER PLUS D'ARGENT

Le Guide Labor 1931, dont l'auteur a reçu la médaille de la Société Nationale d'Encouragement au Bien, a permis à des milliers de personnes d'augmenter leurs ressources en effectuant chez elles des travaux divers. Ce guide contient en effet 4.000 adresses de maisons confiant à Paris et en province du travail à domicile.

Brochure explicative franco contre timbre. Editions Labor, 108, La Rochelle.

ÉCOLE PIGIER
6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14
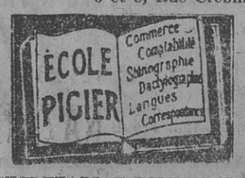

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
PLACEMENT gratuit des ELEVES
342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1929
Environ 400 pendant les années 1929 et 1930
TRAVAUX DE COMPTABILITE

AU CORSET MAINTIEN
Madame BOUILLE
25, rue de la Paix — NANTES
Corsets sur Mesure - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas
Remise de 4 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

N'achetez rien avant de visiter
7, Rue Copernic, NANTES
le DÉPOT de MEUBLES de l'ANJOU
VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT
Pas d'intermédiaires — Pas de Magasins Luxueux
Vente à 30 % au-dessous des Maisons de Détail
Facilités de Paiement — Escompte au comptant de 10 %
Salles à manger, Chambres, Bureaux, Sièges, Lits de fer et cuivre, Literie complète

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

QUINCAILLERIE - MENAGE
Boisselleric - Vannerie
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole — Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, boulevard Gabriel-Lauriol
— NANTES —
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LETTRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix modérés
Conditions spéciales aux Membres des Syndicats Chrétiens

CHEMISES SUR MESURES
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES
(près la place du Change)
Escompte de 5 % aux Syndiqués

ORNEMENTS D'EGLISE
Spécialité de Linge de Messe
Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes Dessins - Prix modérés
Mme D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE — ZINGUERIE —
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, rue Jean-Jaurès - NANTES
Tél. 127.36 — R. C. Nantes 378
Ventes et Locations
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires - Compteurs - Robinetterie

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la saison d'été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & Cie
4, rue Mercœur . Tél. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
—:— Téléphone 127.78 —:—

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE FORCE SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Foliotteurs - Timbres élastiques - Pochoirs Plaques et lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & Cie
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray —:— NANTES

L'ALLIANCE RÉGIONALE DE L'OUEST
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, rue Franklin —:— Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. dép. Prés.
Charles HAENTJENS, vice-présid.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, ✻.
MM. Etienne HIBON, ✻.
Anatole MANCEAU, anc. dép.
Robert PERGELINE, ✻
Paul RICOUR.
R. C. Nantes 739 B.

N'achetez rien avant de visiter
7, rue Copernic - NANTES
LE DÉPOT DE MEUBLES DE L'ANJOU
Vente directe de la fabrique au client
TOUS LES MEUBLES — ET LITERIE —

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
Tous opérat. de Banque et de Bourse

fonctionne, de ses lacunes et du devoir qu'a chaque syndiqué de signaler au bureau les emplois qu'il connaîtrait vacants ou près de l'être.

Cette année la coopération s'est développée et l'on peut prévoir qu'elle s'étendra davantage. Puis parlant de l'action professionnelle, il dit qu'elle revêt deux aspects : conserver, acquérir ; en ce qui concerne le premier, notre syndicat a fait son devoir. 11 interventions, pour des motifs divers, ont été effectuées sur notre demande par l'inspecteur du travail ; plusieurs ont été suivies d'effets immédiats au bénéfice de plusieurs centaines d'employés.

Abordant le second aspect de l'action professionnelle, notre syndicat, dans la mesure de ses moyens, a travaillé et travaille pour l'aboutissement de la revendication de la semaine anglaise formulée en 1919 par un millier d'employés signataires de la dite revendication. A ce sujet récemment une lettre a été envoyée au syndicat des commerçants détaillants, à laquelle aucune réponse ne nous est encore parvenue ; le silence de la part de l'organisation patronale nous obligerait à en saisir l'opinion publique...

Puis passant en revue les différentes modalités de propagande, le secrétaire demande à chacun de faire un sérieux effort dans ce sens : d'abord formation individuelle, il faut savoir soi-même avant de pouvoir avec fruit enseigner aux autres, c'est la condition d'un bon recrutement ; d'où nécessité du cercle d'études pour la formation de militants aptes à la propagande du syndicalisme chrétien, afin que se développe l'influence des idées de justice et de charité chrétienne, qui assureront la sécurité de l'individu, la prospérité de la famille, et la paix dans la société.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil.

Au cours de l'échange de vues qui suivit, décision a été prise d'étudier le cas du personnel limonadier dont les conditions de travail sont des plus défectueuses au regard de la simple équité.

✻

AVIS IMPORTANT

Que tous fassent l'impossible pour assister à la prochaine réunion : des communications intéressantes seront faites, notamment concernant la préparation d'une réunion de propagande pour laquelle tous devront faire un sérieux effort de recrutement.

POITIERS

SYNDICAT DES EMPLOYES

POUR PRENDRE PART AUX ELECTIONS PRUD'HOMALES

N'oubliez pas que c'est du 1er au 20 avril que vous pouvez demander votre inscription sur les listes prud'homales.

Le devoir de tout employé est non seulement de se faire inscrire, mais de faire inscrire ses amis.

Voir en 1re page les conditions exigées.

Au mois de novembre prochain, nous aurons des élections prud'homales, or notre Président M. Pret, actuellement Président général du Conseil de Prud'hommes est Conseiller sortant.

Les intéressés peuvent s'adresser dès maintenant aux Syndicats, où ils trouveront des formules qu'ils rempliront et adresseront à la Mairie de leur localité.

SYNDICATS FEMININS

VISITE DE Mlle GRAFF

Le 16 mars, à son retour de La Roche sur Yon, Mlle Graff a bien voulu s'arrêter à Poitiers pour nous faire une petite causerie. Au cours de la réunion, Mlle Graff nous a rappelé les travaux de Louis Milcent, d'Albert de Mun, qui avaient précédé l'Encyclique « Rerum Novarum ». Elle nous a parlé de cette Encyclique et termina en nous encourageant à faire des efforts pour aller nombreuses à Rome porter au Souverain Pontife l'hommage de notre filiale soumission et de notre profonde reconnaissance.

CHOLET

CONSEIL A NOS SYNDIQUES

Prière de lire et de faire lire autour de vous les derniers ouvrages du **P. Georges Guitton, de l'Action Populaire de Paris,** Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, trois fois lauréat de l'Académie Française :

Léon Harmel, le grand industriel du Val des Bois ;

Pour collaborer, les Directives de la S. Congrégation du Concile dans sa lettre au Cardinal Liénart (5 juin 1929) ;

1891 : une date dans l'histoire des Travailleurs, Histoire vivante de la célèbre encyclique de Léon XIII sur « la condition des ouvriers », études ou événements qui la provoquèrent, son contenu, ses résultats.

Aux Editions Spes, 17, rue Soufflot, Paris (Ve).

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Nous avions cru jusqu'ici devoir insérer tous les communiqués qui nous étaient adressés, même lorsqu'il arrivait que la question professionnelle en fût totalement absente. Tel était le cas notamment de nombreux comptes-rendus de cercles d'études.

A la suite de certaines remarques très justifiées qui nous ont été faites à ce sujet, et aussi de réclamations de certains Syndicats qui avaient vu leurs communiqués écourtés ou même reportés, alors que leur copie était uniquement professionnelle et que le journal contenait, à côté, des insertions non professionnelles, nous venons de prendre la décision de ne plus insérer désormais les articles ne touchant pas d'une façon particulière la profession, et dont l'insertion pourrait léser d'autres Syndicats dans leurs publications.

Tous nos amis correspondants nous comprendront aisément, et certains d'entre eux ne nous en voudront pas d'avoir dès aujourd'hui, mis cette décision à exécution.

La Commission du Journal.

Souscription pour la Propagande

(Suite de la 1re Page)

Syndicat des Cheminots du réseau Est	250 »
Congrégation de la Divine Providence de Ribeauvillé	200 »
M. le Vicaire géné. Hoguet	200 »
R. P. du Passage, Directeur des « Etudes »	200 »
M. le Chanoine Louis	200 »
M. l'Abbé Prigent	200 »
M. Robert Schuman	200 »
M. de Catheu	200 »
Groupe d'Œuvre du Séminaire Académique	110 »
Congrégation du St-Enfant Jésus; Les Jésuistes français de l'Ecole Apostolique de Florennes (Belgique); Pensionnat de Passy-Froyennes (Belgique); Union Catholique de Verdun ; Union Catholique de Rodez ; Ligue des Catholique de St-Etienne ; Ligue des Femmes Françaises de Saint-Etienne ; Union Jeanne-d'Arc de St-Etienne ; Ecole Ste-Geneviève de Versailles ; Amicale des Anciens Elèves d'Ecole près Besançon ; Collège St-Joseph de Sarlat ; Trait d'Union de St-Germain-en-Laye ; Syndicat des Agriculteurs de Coutances; Mgr Masquelier, directeur de la « Croix du Nord » ; Mgr. Sembel ; MM. les vicaires généraux Mury, Prévot ; M. le chanoine Podvin ; MM. les abbés Compant, Tanquerey, Malaquin, Chassaigne, Zimmermann, Leclercq, Flynn, Zeller, Rauch, Legoux, Piat, Droulers, Rayne, Boussard, Lepers, Amiot, Viollet, Tortrat, Fatisson ; Mmes Digard, Bonnel ; Mlles de Bange, Amance ; MM. Colonel Salagnac Naegel, Comte de Lavaur, Chanson, Colonel Roullet, Wyckaert, de la Maufreyère, Hélie, Certain, Jouet - Pastre, Argueyrolles, Voisin, Tardy, G. Sangnier, Renahy, Mulliez, Vigner, Heyndick, Gonthier-Develette, P. Bayart ; C. T. (chacun 100 fr.)	6.200 »
M. G. Ayer : 80 fr. ; M. J. Keppi : 75 fr. ; M. l'abbé Breck : 64 fr. ; Cheminots d'Argenteuil : 60 fr. ; en tout	279 »
Supérieur des Lazaristes de Dax ; Supérieur du Grand Séminaire de Châlons-sur-Marne ; Mgr. Régent ; M. le Vicaire général Bouchendomme ; MM. les Chanoines Frézet, Delattre, Mainil, Thone ; MM. les abbés Piquette, Tombeur, Masson, Cordier, Ménard, Naudin, Sullerot, Vanreghem, Manfroy, Moine, Locquet, Freyssinet, Othon, Houdan, Boulard, Goguey, Lemay, Uguen, Planchet, Dromard, Pimet, Benez, Michel, Cavelier ; Mme Dom Marie-François d'Assise ; MM. Romanet, Poisson, Lefort, Marlot, Bourgoin, de Beaurepaire, Bourdilleau, Hervieu, Morel, Rochias, Vandelrouque, Praneuf, Vicomte de Banville, Carlhian, Cabaud, Delcroix, Labussière, Bilon, Giraud, Poulenc, Chabillon, d'Espériès, Cavenne ; Section syndicale de la Sagesse ; Anonymes (2) ; (chacun 50 fr.)	2.950 »
M. de Touchet	40 »
MM. les abbés Defrance, Gérardin, Touet, Abadie, Epagneul, Kreiser ; MM. Reveret, Ansonneau ; Anonyme (chacun 30 fr.)	270 »
Ecole Apostolique des Missions Africaines ; M. le Chanoine Sallion ; MM. les Abbés Leguillier, Noël, Fihour, Thomas, Bidaud, Balu, Herlem, George, Hue, de Miol ; MM. Midroit, Vittet, Boulanger, Bigot, Hennequin, Moussiy, Kammener, Dantuanes, Feugereux, Lambot (chacun 25 fr.)	350 »
Petit Séminaire St-Hugues; MM. les Chanoines Foin, Grousset, de Lesquen, Guillaume, Chappellet, Vicquerey ; R. P. Dargent ; MM. les Abbés Creignon, Neerman, Granottier, Vochelet, Vroman, Meyer, Servière, Macé, Rouge, Harel, Périer, Florin, Rollaud, Marract, Thome, de Solages, Balitrand, Le Bas, Lanco, Liabot, Hoff, Félix et Postel, Pigeaud, Trépin, Pélissier, Dessendre, Marty, Somme, Meurette, Nivesse, Lerosier, Paquet, Counil, Blandin, Dubois, Dubar, Bonduel, Verdier, Deflin, Caillet, Dodeman, Raymond, Lecroisey, Ménard, Grivel, Dailly, Marchal, Heller, Rousselot ; Mmes Comtesse d'Esclaibes, Selle, Grousseau, Pujol ; Mlles Benoist, Albaret ; MM. Oger, Jannot, Billiemaz, d'Aulnay, Rouxel, Franck, Legros, Moyat, Collin, Labruyère, Bioche, Kapfer, Rioufol, Lacroix, Leib, Morlot-Blard, de Soiry, Peigne et Rousseau, Crépin-Leblond, Leriche, Manessier, Lescuyer, de Chauvigny, Rochigneux, Gibert, Douillard, Laffitte, Denis du Paty, Martigne, Raussin-Martinet, Bordet, Bouillard, Michel, Mauris, Durand ; Librairie Gabalda ; Cercle Albert-de-Mun de Bellegarde ; **Patronage de Bouaye** ; Bureau de presse Catholique d'Apt ; A. B. P. D. ; Anonymes (3) (chacun 20 fr.)	2.120 »
MM. les Abbés Druot et Boissonin	18 »
MM. les Abbés Desvernay, Delfils ; Mme Barbance ; MM. Sicre, Briand, Caumont, Depape (chacun 15 francs)	105 »
MM. les Chanoines Flourbier, Goulet, Delmont, Dehaye, Daulirac, Cousin, Gissot ; MM. les Abbés Compère, Laurent, Boissaye, Vivien, Consouble, Dierman, Storet, Magne, Klein, Vanderstuyf, Lamache, Larue, Malard, Fontaine, Niosec, Roy, Ubierge, Lacroix, Legoux, Lemanceau, Vigneron, Chevillon, Montemin, Puppinck, Touton, Langlais, Brun, Guillemot, Favart, Goumet, Boge, Castagnet, Guichard, Laxaguebonde, Dupeyron, Peynon, Laforest, Roux, Joud, Lemaire, Jouet, Verhyde, Raguenet, Collet, Vicherat, Puibaraud, Briand, Guittard, Total, Wattel, Cartel, Paris, Vasseur, Rougeot, Auclerc, Aubry, Rocou, Dhers, Ravoir, Pierrat, Dorez, Morel, Gauthier, Beghin, Lorent, Lemenant, Gohier, Omer, Provost, Bonnefoy, Dupont, Bossat, Léon, Lecouflet, Maes, Gadant, Balland, Barge, Trauthmann ; Mmes Méchet, Keller, Hardouin ; Mlles Dautrey, Arnould ; MM. Perinaud, Frisch, Gendron, Goege, Merveille, Brun, Yverneau, Carrabin, Prost, Famelart, Royer, Terrier, Lemasson, Pellat, Lambert, Doutremepuich, Couratin, Gervais, Voisin, Moreaux, Dufour, Patier, Boisdon, Plissonneau, Choteau, Villeneuve, Gay, Dodeman, Fachon, Soudan, Lajeunesse, Badon, de Laporte, Oisel, Sully, Stiker, Hannecart, Loutrel, Hué, Cousin, Détrez, Chaize, Metton, Heurtaux, Schneider, Deliry, Behogel, Chaise, Cressent, Chamaly, Bellamy, Fau ; Syndicat des Employés de Bourges ; Anonymes 2 (chac. 10 f.)	1.570 »
MM. les Abbés Hanet, Duval, Fleureau, Caudron, Vasse, Robillard, Fustier, Southonnax, Lingat, Flocard, Lacroix, Metzger, Zeler, Catry-Aumon, Leboisne, Brugnard, Joly, Mercier, Doret, Faure, Pintou, Reynaud, Morel ; MM. Berthet, Monier, Rossignol, Ferté, Doutreleau, Besoncon, Peyraulie ; Huet, Martins, Rey, Trouselle, de Fraisse ; Mlles Leroy, Hiverge ; Maison d'Accueil des E. O. R. à Poitiers ; Anonyme (1) (chacun 5 fr.)	200 »
M. l'Abbé Mallie	2 »
Total de la 3e liste	25.164 »
Total des listes précédentes	35.185 50
Total général au 10 février	**60.349 50**

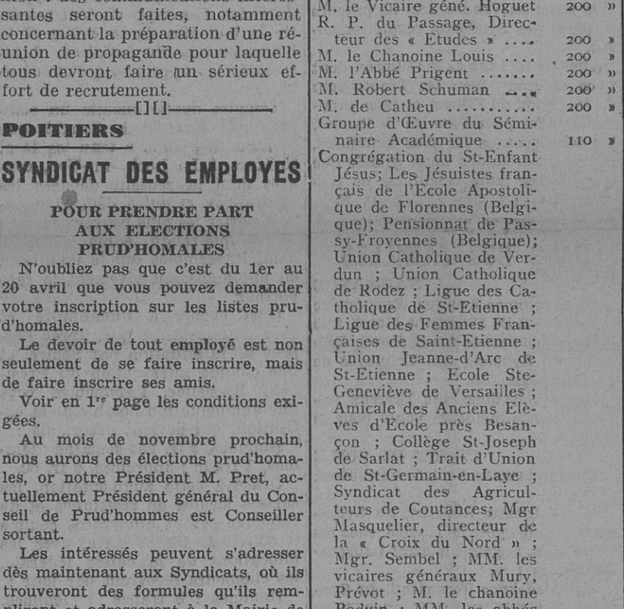

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

OFFICE CENTRAL DE LA PHOTOGRAPHIE
A. THURET
26-28, rue de Verdun - NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales - Tirages - Reproductions - Travaux pour Amateurs - Spécialités Kodack - Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Peinture -:- Vitrerie
Papiers peints
Glaces et Miroiterie
Tentures
Installations complètes pour tous genres de Commerces
P. AFFILÉ
21, rue St-Léonard — NANTES
Remise de 5 à 10 % aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - ZINGUERIE PLOMBERIE
Maison RENAUD
76, rue St-Clément — NANTES
Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

L. LÉVÊQUE
13 ET 13 bis, PLACE VIARMES, NANTES —:— Téléphone 129.18
MACHINES A COUDRE
« EXCELSIOR » & « GRETZNER »
NEUF ET OCCASION
Réparations et Accessoires de Machines de toutes Marques
Cycles « RAPIDE-OUEST »
ACCESSOIRES ET REPARATIONS
Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres des Syndicats Chrétiens
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

HABILLEZ-VOUS AU MIEUX ET AU MEILLEUR MARCHE
Paris-Vêtements
22, rue du Marchix — NANTES
Même Maison : 20, boulevard de la Liberté, à Chantenay.
CHOIX INCOMPARABLE DE COMPLETS
Sports et Ville
Prix de Fabrique
Spécialité de Vêtements de Travail
Chemiserie - Bonneterie - Casquettes
Imperméables cuir, etc.
APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Chemises kaki et bleues.... 10 fr.
Pantalons rayures, 15, 19 25 et.. 29 »»
Grand choix de Casquettes depuis.... 10 »»
Bleus de travail, depuis.... 16 »»
Imperméables paracuir .... 95 »»
Complet sport, depuis..... 75 »»
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RUE BON-SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection - Plumes - Duvets
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les Bons de l'Union Economique

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
Beau Choix de Meubles solides et garantis
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National, NANTES

RESSEMELAGE L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, rue Guépin - 11, rue de la Marne
NANTES

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD ET Cie, Srs
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cofs

25% D'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2BIS, RUE RICHER à NANTES
R. C. Nantes N° 410 B.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré — NANTES
— Téléphone : 125.13 —
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Le Gérant : FOULON Paul.
Imp. du «Courrier de St-Nazaire».